



DEMANDE CASH BACK – action fin d’année 2018

Cette action est valable du 5 décembre au 31 décembre 2018

La demande doit être introduite chez EIZO avant le 15 janvier 2018.

Conditions :

- Vous avez plus de 18 ans et vous habitez la Belgique ou le Grand-Duché.
- Vous avez acheté un moniteur Eizo chez un partenaire Belge ou Luxembourgeois (vérifiez si votre fournisseur achète ses EIZO chez EIZO Belgique).
- En envoyant ce formulaire, vous marquez votre accord avec les conditions de cette action.
- EIZO se réserve le droit de de refuser les formulaires incomplets, illisibles, injustes ou reçus après la date de clôture.
- Par moniteur EIZO acheté, seulement une demande de cashback est admise.
- Des entreprises ne peuvent utiliser cette action que pour un écran par modèle.
- Si vous renvoyez le moniteur EIZO le droit sur le cashback n’est plus valable et il devra être remboursé à Eizo.

Vous envoyez cette demande à info@eizo.be ou via la poste (affranchi correctement) à Eizo Europe, Antwerpsesteenweg 22 à 2860 Sint-Katelijne-Waver, accompagnée d’une copie de votre carte d’identité et une copie de votre facture.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

Email :

Compte bancaire. IBAN :

BIC :

Signature:

